Face à la montée des eaux en Outre-mer, comment s'adapter ?

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 12/05/2025

Saisine liée : LA MONTÉE DES EAUX DANS LES OUTRE-MER : QUELLES STRATÉGIES POUR S'ADAPTER ?

Formation de travail liée : DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER

Présentation et vote en séance plénière

L'avis "La montée des eaux dans les Outre-mer : quelles stratégies pour s'adapter ?" a été présenté par Sabine Roux de Bézieux (groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale), Hélène Sirder (groupe Outre-mer) et Pierre Marie-Joseph (groupe Outre-mer) au nom de la délégation aux Outre-mer mardi 13 mai 2025.

Consulter le vote de l'avis

La montée des eaux : un phénomène inéluctable

La montée des eaux est un phénomène inéluctable causé par le changement climatique dont les impacts sont déjà visibles. La montée du niveau des mers résulte du réchauffement des océans, de la fonte des glaciers et calottes glaciaires, qui sont les conséquences directes du changement climatique au niveau mondial.

Depuis un siècle, le niveau moyen des océans a augmenté de plus de 20 cm.

Les Outre-mer sont en première ligne face à la montée des eaux : leur aménagement concentré sur les bandes littorales et la fragilité de leurs écosystèmes en font les territoires français les plus exposés à la montée des eaux.

La montée des eaux en Outre-mer ? La montée du niveau des eaux se manifeste en Outre-mer par des phénomènes de submersion marine, d'érosion du trait de côte, d'inondations, de salinisation des terres et des nappes phréatiques. Elle impacte tous les territoires en Outre-mer à un horizon temporel plus rapproché que dans l'Hexagone.

La montée des eaux est un phénomène inexorable, quel que soit le degré de réchauffement de la planète atteint dans les années à venir, dont il faut anticiper les conséquences. La lente progression de la mer qui semble encore peu perceptible dans beaucoup d'endroits est pourtant bien réelle.



> *Les Outre-mer sont particulièrement exposés aux changements climatiques dont la montée des eaux est une des conséquences. Avec cet avis, nous souhaitons ouvrir la voie à une transformation profonde dans nos territoires.*

- Eric Leung, Président de la délégation aux Outre-mer du CESE

Un besoin de prise de conscience des conséquences de la montée des eaux

En Outre-mer, la montée des eaux est déjà une réalité. Les Outre-mer subissent aujourd'hui les conséquences du réchauffement climatique auquel ils n'ont que peu contribué. Désormais la priorité est de s'adapter.

Dans son avis, le CESE établit un état des lieux pour chaque territoire ultramarin et présente les solutions actuellement à leur disposition ainsi que leurs limites.

Enfin, il identifie les évolutions indispensables pour organiser au mieux l'adaptation face à la montée des eaux qui va toucher l'ensemble de la population.



> *La mer monte, et pourtant nous ne réagissons pas. Nous regardons ailleurs malgré les alertes des scientifiques, malgré les premiers effets observés sur nos côtes : les inondations de plus en plus fréquentes, l'érosion qui menace nos littoraux... Il n'est pas facile d'admettre que des maisons vont disparaître. Des personnes vont devoir déménager. Nous pensons avoir le temps de nous adapter. Les projections montrent l'avancée de la mer en 2050 ou en 2100. Or, à l'échelle d'un territoire, 25 années sont un horizon très court : une génération. Avec cet avis nous avons voulu provoquer une prise de conscience. Il est temps de lancer la mobilisation et d'agir.*

- Sabine Roux de Bézieux, co-rapporteure de l'avis sur la montée des eaux en Outre-mer

Pour le CESE, la question de la prise de conscience du risque est centrale.

> *Au cours de nos travaux, nous avons pu constater que l'adaptation des territoires n'a pas encore véritablement commencé. La montée des eaux peut paraître comme un phénomène lointain. Les risques d'inondation et de submersion ne sont perçus comme importants que*

> *par un tiers de la population. Dans les DROM, seules 36 % des personnes résidant dans une commune inondable ont conscience de ce risque dans leur commune.*

- Pierre Marie-Joesph, co rapporteur de l'avis sur la montée des eaux en Outre-mer

Des territoires déjà porteurs de solutions

Les Outre-mer sont touchés très concrètement par la montée des eaux comme à Anse Belleville, où le trait de côte est remonté de plus de 130 mètres en 60 ans nécessitant une démarche de repli et de relocalisation.

Le village de Miquelon est quant à lui déjà en train d'être déplacé, le premier cas de réfugiés climatiques en France.

En Guyane, des régions fluviales connaissent des phénomènes d'inondations dans les terres du fait de débordements de plus en plus fréquents des fleuves amazoniens.

Les territoires d'Outre-mer possèdent leurs septicités demandant des approches des approches différenciées.

> *Les Outre-mer ont des atouts très importants pour réussir cette adaptation : une grande capacité à innover, une expertise très développée, une société civile et des entreprises dynamiques, et une forte adhésion envers les solutions fondées sur la nature.*

- Hélène Sirder, co-rapporteure de l'avis

Au programme de la séance plénière

Introduction par le Président du CESE, Thierry Beaudet ;

Déclarations de membres en lien avec l'actualité ;

Intervention du Président de la délégation aux Outre-mer, Eric Leung ;

Présentation du projet d'avis par les rapporteurs ;

Intervention de membres du CESER de Guadeloupe :

Eric LETAN, vice-président du CESER ;

Valérie ARGENT, présidente de la commission du cadre de vie, de l'énergie et des déplacements ;

Jean-Pierre BADEN, conseiller ;

Intervention de Franck Detcheverry, maire de Miquelon ;

Intervention de Gonéri Le Cozannet, Ingénieur au BRGM, Membre du haut Conseil pour le climat, Co-rédacteur du 6e rapport du GIEC ;

Vote.

Consulter les vidéos des auditions

Une séance plénière du CESE ?

Les conseillères et les conseillers du Conseil économique, social et environnemental se rassemblent 2 à 4 fois par mois dans l'hémicycle du Palais d'Iéna afin d'examiner des textes, et d'exprimer par le vote si oui, ou non, ils sont d'accord pour adopter cet avis du CESE.

Une fois adopté, l'avis devient la position officielle du CESE.

© - copyright CESE - Novembre 2026